

- ORDRE DU JOUR - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020 A 18H00

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - STRATÉGIE ET PROSPECTIVE

- C_2020_108 - Election d'un dixième Membre du Bureau communautaire
- C_2020_109 - Désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs / Economie et Tourisme
- C_2020_110 - Désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs / Cohésion sociale
- C_2020_111 - Désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération / Environnement et transport
- C_2020_112 - Désignations des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs / Agriculture et ruralité
- C_2020_113 - Désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs / Affaires générales et systèmes d'information
- C_2020_114 - Désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs / Eau et assainissement

RESSOURCES HUMAINES

- C_2020_115 - Actualisation des indemnités des Elus

FINANCES

- C_2020_116 - Mise à jour des sollicitations du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) 2020 - Contrat de Plan Etat/Région (CPER) 2015/2020
- C_2020_117 - Mise à jour des demandes de subventions pour des opérations inscrites au Budget d'investissement 2020 - Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) de la Dracénie 2017-2020

ANIMATION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- C_2020_118 - Ouvertures dominicales année 2021 - Dérogations - Avis conforme de Dracénie Provence Verdon agglomération
- C_2020_119 - Les Arcs-sur-Argens - Parc logistique des Bréguières - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2019 de la société LODRAC
- C_2020_120 - Les Arcs-sur-Argens - ZAC des Bréguières - Implantation des entreprises - Constitution et fonctionnement du Comité d'agrément

AMÉNAGEMENT ECONOMIQUE ET URBAIN

- C_2020_121 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Taradeau - avis PPA (Personne Publique Associée)

C_2020_108

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

**Objet de la
délibération:
Election d'un
dixième Membre du
Bureau
communautaire**

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Lors de sa séance du 16 juillet 2020, le Conseil d'agglomération a procédé à la détermination du nombre de Vice-Présidents et de Membres du Bureau communautaire de Dracénie Provence Verdon agglomération et a procédé à leur élection. Ce nombre a été fixé à 15 Vice-Présidents et à 10 Membres du Bureau. Le dixième poste de Membre du Bureau est resté vacant. Dès lors, il est proposé de procéder à l'élection du dixième Membre du Bureau de l'Agglomération.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable par renvoi de l'article L. 5211-2, le vote a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal à 3 tours. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il est précisé que la majorité se calcule, non pas par rapport à l'effectif de l'organe délibérant, mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Il est procédé à l'élection du dixième Membre du Bureau communautaire de Dracénie Provence Verdon agglomération, dans les conditions ci-dessus exposées. Madame Malika GUELLATI et Monsieur Nicolas DATCHY sont désignés assesseurs.

Monsieur Romain VACQUIER est désigné secrétaire de séance.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN – ÉLECTION DU 10^{ème} MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Est candidat au poste de 10^{ème} Membre du Bureau communautaire : Monsieur Cédric DUBOIS.

Après que chaque conseiller communautaire ait voté à l'urne dédiée, les résultats sont les suivants :

- | | | | |
|----------------------------|----|------------------------|----|
| • nombre de présents : | 64 | • nombre de votants : | 64 |
| • nombre d'abstentions : | 0 | • suffrages exprimés : | 59 |
| • nombre de votes nuls : | 1 | • majorité absolue : | 33 |
| • nombre de votes blancs : | 5 | | |

Le nombre de voix obtenu après le vote est le suivant :

- Monsieur Cédric DUBOIS : 58 voix.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_109

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la
délibération:

**Désignation des
représentants de
Dracénie Provence
Verdon
agglomération au
sein des
organismes
extérieurs /
Economie et
Tourisme**

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Assemblées nouvellement installées doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

S'agissant des organismes extérieurs dans les domaines de l'économie et du tourisme, Dracénie Provence Verdon agglomération est membre des structures suivantes :

Organismes / Structures	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
Mission locale Dracénie Cœur du Var	6	—
Mission locale Est-Var	2	—
FABLAB Lycée de Lorgues / Association l'Atelier	1	1
ASL Les Bréguières	1	—
Association Vélo et Territoires	1	1
Euro Véloroute n°8 / Comité d'itinéraire "La Méditerranée à vélo"	1	1
Agence de Développement Touristique Var Tourisme	1	—
SMART Destination Verdon	1	—
Fédération Vignobles et Découvertes	1	—

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs ci-dessus mentionnés ;
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

MISSION LOCALE DRACENIE COEUR DU VAR

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Nadine DECARLIS (titulaire)
- Christine CHALOT-FOURNET (titulaire)
- Grégory LOEW (titulaire)
- Malika GUELATTI (titulaire)
- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Valérie MARCY (titulaire)

A l'issue du vote, les 6 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants titulaires de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de la Mission locale Dracénie Coeur du Var :

- Nadine DECARLIS (titulaire)
- Christine CHALOT-FOURNET (titulaire)
- Grégory LOEW (titulaire)
- Malika GUELATTI (titulaire)
- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Valérie MARCY (titulaire)

MISSION LOCALE EST-VAR

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Nadine DECARLIS (titulaire)
- Romain VACQUIER (titulaire)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants titulaires de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de la Mission locale Est-Var :

- Nadine DECARLIS (titulaire)
- Romain VACQUIER (titulaire)

FABLAB LYCÉE DE LORGUES / ASSOCIATION L'ATELIER

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Daniel MARIA (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Fablab du Lycée de Lorgues / Association l'Atelier :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Daniel MARIA (suppléant)

ASL LES BREGUIERES

La candidature suivante est proposée :

- Nathalie GONZALES (titulaire)

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentante de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'ASL Les Bréguières :

- Nathalie GONZALES (titulaire)

ASSOCIATION VÉLO ET TERRITOIRES

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Valérie MARCY (titulaire)
- Karine ALSTERS (suppléante)

A l'issue du vote, les 2 candidates sont élues comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Association Vélo et Territoire :

- Valérie MARCY (titulaire)
- Karine ALSTERS (suppléante)

EURO VÉLOROUTE N°8 / COMITÉ D'ITINÉRAIRE « LA MÉDITERRANÉE A VÉLO »

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Valérie MARCY (titulaire)
- Karine ALSTERS (suppléante)

A l'issue du vote, les 2 candidates sont élues comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Euro Véloroute n°8 / Comité d'itinéraire « La Méditerranée à Vélo » :

- Valérie MARCY (titulaire)
- Karine ALSTERS (suppléante)

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE VAR TOURISME

La candidature suivante est proposée :

- Valérie MARCY (titulaire)

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentante de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Agence de Développement Touristique Var Tourisme :

- Valérie MARCY (titulaire)

SMART DESTINATION VERDON

La candidature suivante est proposée :

- Valérie MARCY (titulaire)

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentante de Dracénie Provence Verdon agglomération
Destination Verdon :

- Valérie MARCY (titulaire)

FÉDÉRATION VIGNOBLES ET DÉCOUVERTES

La candidature suivante est proposée :

- Valérie MARCY (titulaire)

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentante de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de la Fédération Vignobles et Découvertes :

- Valérie MARCY (titulaire)

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_110

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la
délibération:

**Désignation des
représentants de
Dracénie Provence
Verdon
agglomération au
sein des
organismes
extérieurs /
Cohésion sociale**

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Assemblées nouvellement installées doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

S'agissant des organismes extérieurs dans le domaine de la Cohésion sociale, Dracénie Provence Verdon agglomération est membre des structures suivantes :

Organismes / Structures	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
Centre Hospitalier de la Dracénie / Conseil de surveillance	2	–
Association La Fabrique	1	–
Conseil Départemental d'Accès au Droit	1	–

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi).

Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs ci-dessus mentionnés ;
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE – CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Bernard BONNABEL (titulaire)
- Alain BARALE (titulaire)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix.

Sont ainsi représentant titulaires de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil de surveillance et du Centre Hospitalier de la Dracénie :

- Bernard BONNABEL (titulaire)
- Alain BARALE (titulaire)

ASSOCIATION LA FABRIQUE

La candidature suivante est proposée :

- Nadine DECARLIS, représentant le Président

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix.

Est ainsi représentante titulaire de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Association La Fabrique :

- Nadine DECARLIS, représentant le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT

La candidature suivante est proposée :

- Richard STRAMBIO (titulaire)

A l'issue du vote, le candidat est élu comme suit : 64 voix.

Est ainsi représentant titulaire de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil départemental d'accès au droit :

- Richard STRAMBIO (titulaire)

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_111

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la
délibération:

**Désignation des
représentants de
Dracénie Provence
Verdon
agglomération /
Environnement et
transport**

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Assemblées nouvellement installées doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

S'agissant des organismes extérieurs dans le domaine de l'environnement et du transport, Dracénie Provence Verdon agglomération est membre des structures suivantes :

Organismes / Structures	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
Association des Communes Forestières du Var	1	1
Commission Consultative Paritaire Pour la Transition Energétique / SYMIELEC	1	1
GIP AREVE	4	4
Commission Locale de l'Eau du Verdon	1	—
Commission Consultative des Déchets du SRADDET de PACA	1	—
Groupe des Autorités Responsables de Transport (GART)	1	1

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi).

Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs ci-dessus mentionnés ;
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Bernard CHILINI (titulaire)
- Georges ROUVIER (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Association des communes forestières du Var :

- Bernard CHILINI (titulaire)
- Georges ROUVIER (suppléant)

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE (SYMIELEC)

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Cédric DUBOIS (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de la Commission Consultative paritaire pour la transition énergétique (SYMIELEC) :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Cédric DUBOIS (suppléant)

AREVE – GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Valérie MARCY (titulaire)
- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Liliane BOYER (titulaire)
- Hugues MARTIN (suppléant)
- Daniel MARIA (suppléant)
- Georges ROUVIER (suppléant)
- Claude ALEMAGNA (suppléant)

A l'issue du vote, les 8 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'AREVE – Groupement d'Intérêt Public :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Valérie MARCY (titulaire)
- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Liliane BOYER (titulaire)
- Hugues MARTIN (suppléant)
- Daniel MARIA (suppléant)
- Georges ROUVIER (suppléant)
- Claude ALEMAGNA (suppléant)

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU VERDON (CLE)

La candidature suivante est proposée :

- Claude MARIN (titulaire)

A l'issue du vote, le candidat est élu comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentant de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de la Commission Locale de l'Eau du Verdon (CLE) :

- Claude MARIN (titulaire)

COMMISSION CONSULTATIVE DES DECHETS DU SRADDET DE PACA

La candidature suivante est proposée :

- Sophie DUFOUR (titulaire)

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentante de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de la Commission consultative des déchets du SRADDET de PACA :

- Sophie DUFOUR (titulaire)

GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Karine ALSTERS (titulaire)
- Richard STRAMBIO (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) :

- Karine ALSTERS (titulaire)
- Richard STRAMBIO (suppléant)

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_112

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la délibération:
Désignations des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs / Agriculture et ruralité

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Assemblées nouvellement installées doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

S'agissant des organismes extérieurs dans le domaine de l'agriculture et de la ruralité, Dracénie Provence Verdon agglomération est membre des structures suivantes :

Organismes / Structures	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
Association des Communes Pastorales PACA	1	1
Association Terre de Lien PACA	1	—
Association des éleveurs de Canjuers	1	1
<u>Groupe d'Action Locale du Grand Verdon</u>		
Assemblée générale	2	2
Comité de programmation	1	1

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi).

Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs ci-dessus mentionnés ;
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES PACA

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Richard STRAMBIO (titulaire),
représenté par Albert DAVID
- Georges ROUVIER (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Association des communes pastorales PACA :

- Richard STRAMBIO (titulaire),
représenté par Albert DAVID
- Georges ROUVIER (suppléant)

ASSOCIATION TERRE DE LIEN PACA

La candidature suivante est proposée :

- Albert DAVID (titulaire)

A l'issue du vote, le candidat est élu comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentant de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Association Terre de Lien PACA :

- Albert DAVID (titulaire)

ASSOCIATION DES ELEVEURS DE CANJUEURS

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Albert DAVID (titulaire)
- Georges ROUVIER (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Association des Eleveurs de Canjuers :

- Albert DAVID (titulaire)
- Georges ROUVIER (suppléant)

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) GRAND VERDON (FEADER)

Les candidatures suivantes sont proposées :

Pour l'Assemblée Générale

- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Claude MARIN (titulaire)
- Jacques GERARD (suppléant)
- Nathalie PEREZ-LEROUX (suppléante)

Pour le Comité de Programmation

- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Claude MARIN (suppléant)

A l'issue du vote, les 6 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Grand Verdon (FEADER) :

Pour l'Assemblée Générale

- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Claude MARIN (titulaire)
- Jacques GERARD (suppléant)
- Nathalie PEREZ-LEROUX (suppléante)

Pour le Comité de Programmation

- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Claude MARIN (suppléant)

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

C_2020_113

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

**Objet de la
délibération:
Désignation des
représentants de
Dracénie Provence
Verdon
agglomération au
sein des
organismes
extérieurs / Affaires
générales et
systèmes
d'information**

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Assemblées nouvellement installées doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

S'agissant des organismes extérieurs dans le domaine des affaires générales et des systèmes d'information, Dracénie Provence Verdon agglomération est membre des structures suivantes :

Organismes / Structures	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
EPF PACA	1	1
SICTIAM	1	1
CRIGE PACA	1	1
CA Lycée Jean Moulin Draguignan	1	1
CA Lycée Léon Blum Draguignan	1	1
CA Lycée Thomas Edison Lorgues	1	1
CA Lycée du Val d'Argens Le Muy	1	1
CA Collège Jacques Prévert Les Arcs	1	1
CA Collège Emile Thomas Draguignan	1	1
CA Collège Général Ferrié Draguignan	1	1
CA Collège Jean Rostand Draguignan	1	1
CA Collège Jean Cavaillès Figanières	1	1
CA Collège Thomas Edison Lorgues	1	1
CA Collège La Peyroua Le Muy	1	1
CA Collège Paul-Emile Victor Vidauban	1	1

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi).

Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs ci-dessus mentionnés ;
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

EPF PACA

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Liliane BOYER (titulaire)
- Michel PONTE (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'EPF PACA :

- Liliane BOYER (titulaire)
- Michel PONTE (suppléant)

SICTIAM

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Daniel MARIA (titulaire)
- Olivier POMMERET (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du SICTIAM :

- Daniel MARIA (titulaire)
- Olivier POMMERET (suppléant)

CRIGE PACA

La candidature suivante est proposée :

- Daniel MARIA (titulaire)

A l'issue du vote, le candidat est élu comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentant de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du GRIGE PACA :

- Daniel MARIA (titulaire)

CONSEIL D'ADMINISTRATION LYCÉE JEAN MOULIN - DRAGUIGNAN

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Brigitte DUBOUIS (titulaire)
- Marie-Christine GUIOL (suppléante)

A l'issue du vote, les 2 candidates sont élues comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentantes de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Lycée Jean Moulin :

- Brigitte DUBOUIS (titulaire)
- Marie-Christine GUIOL (suppléante)

CONSEIL D'ADMINISTRATION LYCÉE LÉON BLUM - DRAGUIGNAN

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Grégory LOEW (titulaire)
- Christine PREMOSELLI (suppléante)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Lycée Léon Blum :

- Grégory LOEW (titulaire)
- Christine PREMOSELLI (suppléante)

CONSEIL D'ADMINISTRATION LYCÉE THOMAS EDISON - LORGUES

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Serge BALDECCHI (titulaire)
- Cédric DUBOIS (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Lycée Thomas Edison :

- Serge BALDECCHI (titulaire)
- Cédric DUBOIS (suppléant)

CONSEIL D'ADMINISTRATION LYCÉE DU VAL D'ARGENS – LE MUY

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Liliane BOYER (titulaire)
- Romain VACQUIER (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Lycée du Val d'Argens :

- Liliane BOYER (titulaire)
- Romain VACQUIER (suppléant)

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE JACQUES PRÉVERT – LES ARCS

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Albert DAVID (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Collège Jacques Prévert :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Albert DAVID (suppléant)

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE ÉMILE THOMAS – DRAGUIGNAN

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Hugues BONNET (titulaire)
- Grégory LOEW (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Collège Émile Thomas :

- Hugues BONNET (titulaire)
- Grégory LOEW (suppléant)

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE GÉNÉRAL FERRIÉ - DRAGUIGNAN

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Danielle ADOUX-COPIN (titulaire)
- Brigitte DUBOUIS (suppléante)

A l'issue du vote, les 2 candidates sont élues comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentantes de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Collège Général Ferrié :

- Danielle ADOUX-COPIN (titulaire)
- Brigitte DUBOUIS (suppléante)

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE JEAN ROSTAND - DRAGUIGNAN

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Brigitte DUBOUIS (titulaire)
- Marie-Christine GUIOL (suppléante)

A l'issue du vote, les 2 candidates sont élues comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentantes de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Collège Général Jean Rostand :

- Brigitte DUBOUIS (titulaire)
- Marie-Christine GUIOL (suppléante)

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE JEAN CAVAILLES - FIGANIERES

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Bernard CHILINI (titulaire)
- Daniel MARIA (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Cavailles :

- Bernard CHILINI (titulaire)
- Daniel MARIA (suppléant)

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE THOMAS EDISON - LORGUES

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Serge BALDECCHI (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Collège Thomas Edison :

- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Serge BALDECCHI (suppléant)

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE LA PEYROUA - LE MUY

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Françoise LEGRAIEN (titulaire)
- Gil OLIVIER (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Collège La Peyroua :

- Françoise LEGRAIEN (titulaire)
- Gil OLIVIER (suppléant)

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE PAUL-ÉMILE VICTOR - VIDAUBAN

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Claude PIANETTI (titulaire)
- Malika GUELATTI (suppléante)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil d'Administration du Collège Paul-Émile Victor :

- Claude PIANETTI (titulaire)
- Malika GUELATTI (suppléante)

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_114

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la
délibération:

**Désignation des
représentants de
Dracénie Provence
Verdon
agglomération au
sein des
organismes
extérieurs / Eau et
assainissement**

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Assemblées nouvellement installées doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

S'agissant des organismes extérieurs dans le domaine de l'eau et l'assainissement, Dracénie Provence Verdon agglomération est membre des structures suivantes :

Organismes / Structures	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
Association Syndicale des Arrosants (ASA) du Canal des Moulins	1	–
Syndicat Intercommunal d'Adduction des Eaux de la Source d'Entraigues (SIAE)	6	6
Syndicat Mixte des Eaux du Verdon (SMEV)	4	4

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi).

Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs ci-dessus mentionnés ;
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

ASSOCIATION SYNDICALE DES ARROSANTS (ASA) DU CANAL DES MOULINS

La candidature suivante est proposée :

- Christophe CARRIERE (titulaire)

A l'issue du vote, le candidat est élu comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentant de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Association Syndicale des Arrosants (ASA) du Canal des Moulins :

- Christophe CARRIERE (titulaire)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION DES EAUX DE LA SOURCE D'ENTRAIGUES (SIAE)

Les 12 candidatures suivantes sont proposées :

- Claude ALEMAGNA (titulaire)
- Jacques BERTRAND (titulaire)
- Albert DAVID (titulaire)
- Jean-Pierre CAMILLIERI (titulaire)
- Serge BALDECCHI (titulaire)
- Christophe CARRIERE (titulaire)
- Jean Pierre GUINDEO (suppléant)
- Francine FIORINI (suppléante)
- Christian AUGERO (suppléant)
- Nathalie PERRET-JEANNERET (suppléante)
- Christian GIRAUD (suppléant)
- Régis ROUX (suppléant)

A l'issue du vote, les 12 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction des Eeaux de la Source d'Entraigues (SIAE) :

- Claude ALEMAGNA (titulaire)
- Jacques BERTRAND (titulaire)
- Albert DAVID (titulaire)
- Jean-Pierre CAMILLIERI (titulaire)
- Serge BALDECCHI (titulaire)
- Christophe CARRIERE (titulaire)
- Jean Pierre GUINDEO (suppléant)
- Francine FIORINI (suppléante)
- Christian AUGERO (suppléant)
- Nathalie PERRET-JEANNERET (suppléante)
- Christian GIRAUD (suppléant)
- Régis ROUX (suppléant)

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU VERDON (SMEV)

Les 8 candidatures suivantes sont proposées :

- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Marie-Laure TORTOSA (titulaire)
- Christophe CARRIERE (titulaire)
- Eric RENOULT (titulaire)
- Maurice OLIVIER (suppléant)
- Isabelle PARVEAUX (suppléante)
- Marc VANDEN BORRE (suppléant)
- Patrick CAGNOL (suppléant)

A l'issue du vote, les 8 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Verdon (SMEV) :

- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Marie-Laure TORTOSA (titulaire)
- Christophe CARRIERE (titulaire)
- Eric RENOULT (titulaire)
- Maurice OLIVIER (suppléant)
- Isabelle PARVEAUX (suppléante)
- Marc VANDEN BORRE (suppléant)
- Patrick CAGNOL (suppléant)

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

C_2020_115

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Ressources Humaines

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

**Objet de la
délibération:
Actualisation des
indemnités des Elus**

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MARIA

Il est rappelé que le Conseil d'agglomération a délibéré sur les indemnités des Élus lors de sa séance du 23 juillet 2020 (Cf. délibération n°C_2020_079).

En effet, bien que les fonctions électives soient gratuites, le statut de l'élu local prévoit le versement d'indemnités de fonctions aux titulaires de certains mandats, afin de compenser leurs frais engagés pendant la durée de leur mandat.

Ces indemnités sont fixées conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans les trois mois suivant l'installation du Conseil.

Toutefois, il convient aujourd'hui de modifier le montant le tableau des indemnités, consécutivement à l'élection du siège laissé vacant au sein du Bureau communautaire.

Ainsi, le montant des indemnités réparties par fonction est modifié par l'annexe à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- modifier le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents, des Conseillers communautaires membres du Bureau et des Conseillers communautaires, conformément aux dispositions rappelées ci-dessus et annexées au tableau joint à la présente délibération,
- dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de Dracénie Provence Verdon agglomération au chapitre 65 (article 6531 pour les indemnités, article 6532 pour les frais de missions, article 6533 pour les cotisations de retraite, article 6534 pour les cotisations de sécurité sociales, article 6535 pour les formations),
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_116

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la
délibération:

**Mise à jour des
sollicitations du
Fonds National
d'Aménagement du
Territoire (FNADT)
2020 - Contrat de
Plan Etat/Région
(CPER) 2015/2020**

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Le Contrat de Plan État/Région (CPER) 2015-2020 est l'un des outils de politique publique d'égalité des territoires, qui soutient l'investissement public, autour de projets amenés à structurer le développement et l'attractivité du territoire et à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Parmi les 5 priorités du CPER, le volet 4, dit « volet territorial », répond à la priorité n°5 dont l'objectif est « d'assurer un développement solidaire des territoires », par le biais du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Dans ce cadre, les champs privilégiés d'intervention du FNADT sont notamment les actions qui concourent à l'attractivité des territoires. A ce titre, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) sollicite un soutien financier de l'État, au titre du FNADT 2020, dans le cadre de la priorité n°5 du CPER, pour trois opérations.

La présente délibération apporte des modifications à la délibération n°C_2019_174 du 12 décembre 2019, avec les mises à jour suivantes :

1/ Étude de faisabilité - en vue de la conception et la réalisation d'une unité de pré-traitement des déchets ménagers résiduels :

Mise à jour du périmètre de l'étude et du coût d'opération.

La sollicitation porte exclusivement sur l'étude de faisabilité précédant une AMO pour la conception et la réalisation d'une Unité de Pré-Traitement (UPT) des déchets ménagers résiduels.

Elle fait suite à une étude de pré-faisabilité réalisée au cours de l'année 2019 et permettra d'arrêter le projet d'UPT :

- caractérisation des quantités et qualités des déchets entrants,
- technologie retenue, sur la base de filières de traitements viables,
- implantation géographique,
- estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement,
- affiner le montage juridique, la forme de consultation à venir (AMO) et les plannings de réalisation associés.

Sur cette base, l'étude de faisabilité est estimée à 50 000 € TTC, soit 40 000 € HT.

Le démarrage de l'étude est prévu dès septembre 2020.

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur est également sollicitée sur cette étude.

L'opération présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires potentiels AMO - UPT	Taux	Montant € HT
Région (CRET)	25 % du coût HT	10 000 €
Etat – FNADT - CPER	25 %	10 000 €
Autofinancement Dracénie Provence Verdon agglomération	50 %	20 000 €
TOTAL	100 %	40 000 €

2/ AMO pour l'aménagement économique de l'Arc Sud de l'agglomération (Le Muy) :

Mise à jour du coût de l'AMO : 145 000 € HT, soit 175 000 € TTC.

L'objectif de cette AMO est d'accompagner DPVa dans la rédaction du projet d'aménagement économique, dans la définition du périmètre d'intervention de l'aménageur, et dans la sélection dudit aménageur.

Le projet d'aménagement économique de cette zone a fait l'objet de plusieurs études préalables, engagées en 2019 et 2020, avec le concours financier de la Région, notamment :

- études préalables à la constitution d'une ZAC,
- études d'impact agricole,
- conseil et assistance juridique (en cours).

A partir des remontées et conclusions des différentes études, il convient d'engager la phase d'aménagement proprement dite.

Pour ce faire, plusieurs AMO complémentaires sont nécessaires :

1. AMO développement durable : définition des objectifs de développement durable de l'opération,
2. AMO procédure d'appel à projet : appui à la collectivité pour sélectionner un opérateur.

L'AMO développement durable permet de cadrer le projet à l'aune de contraintes et opportunités du développement durable sur le site. Après la réalisation d'un audit des études préalables, l'AMO doit proposer une stratégie de valorisation énergétique, la constitution d'une grille d'objectifs et d'outils de suivi, la rédaction de prescriptions environnementales dans une logique de transition écologique et de résilience territoriale, en intégrant le rayonnement du développement d'Arc Sud à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Enfin, l'AMO doit construire avec l'agglomération le volet développement durable du programme d'aménagement.

L'AMO développement durable est ainsi un élément constitutif du programme d'aménagement et intervient donc en amont, de l'AMO « Procédure » dont l'objet est d'accompagner l'agglomération dans le formalisme et le pilotage de la consultation permettant de retenir un ou des aménageurs.

Le calendrier de réalisation de ces AMO est le suivant :

- AMO développement durable : premier semestre 2021,
- AMO procédure : 2022 - 2023.

Il est proposé de solliciter l'État au titre de 2020 pour la seule AMO développement durable :

- engagement au dernier trimestre 2020 ;
- durée : 12 mois ;
- coût : 62 000 € HT, soit 74 400 € TTC.
- subvention sollicitée : 50 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Partenaires potentiels AMO – Arc Sud	Taux	Montant € TTC
Etat – FNADT - CPER	67,2 %	50 000 €
Autofinancement Dracénie Provence Verdon agglomération	32,8 %	24 400 €
TOTAL	100 %	74 400 €

3/ Enquête Mobilité certifié CEREMA « EMC² » :

Mise à jour du dispositif d'aide de l'État sollicité.

Envisagée dans le cadre des sollicitations 2020 au titre du Contrat de Ruralité, notre demande a été réorientée vers le dispositif FNADT, selon les conditions suivantes :

L'objectif de cette Enquête mobilité est de réaliser une enquête ménages – déplacements, afin de mettre à jour les informations relatives à la mobilité quotidienne, aux habitudes de déplacements, à l'opinion et la satisfaction de la population sur les services et conditions de mobilités. La précédente enquête date de 2006, avec des évolutions importantes survenues depuis, tant en termes de périmètre, d'offre de services, d'usages et d'attentes de la population.

Cette enquête est menée conjointement sur l'Est-Var et les Alpes-Maritimes.

Le coût d'étude estimé pour la Dracénie est de 120 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Partenaires potentiels Enquête Mobilité	Taux	Montant € HT
Etat – FNADT - CPER	40 %	48 000 €
Etat - DDTM	20 %	24 000 €
Autofinancement Dracénie Provence Verdon agglomération	40 %	48 000 €
TOTAL	100 %	120 000 €

Par ailleurs et pour les trois opérations sus-nommées, tout autre partenaire public susceptible de venir en cofinancement sera également sollicité, dans le respect des règles de cumul des subventions : Fonds structurels européens, autres services et établissements publics de l'État, le Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental du Var, etc.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les modifications à la délibération n°C_2019_174 du 12 décembre 2019, en mettant à jour les opérations soumises à l'État dans le cadre du Contrat de Plan État/Région (CPER) 2015-2020, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et les modalités de financement,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'État au titre du FNADT, ou de tout autre dispositif de soutien financier de l'État, et à signer tout document y afférent,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions aux taux les plus élevés possible, auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir,
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

C_2020_117

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:

Mise à jour des demandes de subventions pour des opérations inscrites au Budget d'investissement 2020 - Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) de la Dracénie 2017-2020

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est attachée à l'équité territoriale à travers un aménagement et un développement équilibrés des territoires, prenant en compte leurs spécificités et répondant à leurs besoins propres. La Région favorise ainsi le développement à l'échelle intercommunale au travers du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET).

Dracénie Provence Verdon agglomération a signé le CRET de la Dracénie avec la Région en novembre 2017, pour une durée de 3 ans (2017-2020). Un avenant au contrat a été adopté le 20 décembre 2018, par délibération C_2018_190, issu de la clause de revoyure à mi-parcours prévue dans le contrat initial, afin de tenir compte de l'évolution des projets de l'Agglomération, des communes et des cadres d'intervention de la Région.

Sur la base de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2016-2020 et de sa clause de revoyure, adoptés par le Conseil d'agglomération par délibérations C_2016_035 du 31 mars 2016, et C_2018_114 du 28 juin 2018, et dans le cadre de son CRET, il convient que DPVa délibère chaque année sur la sollicitation financière de la Région, pour les opérations engagées.

Par délibération C_2020_017, DPVa a sollicité la Région pour les opérations qui seront engagées en 2020. Les projets ayant été affinés depuis la rédaction de la délibération précédemment citée, il convient d'actualiser celle-ci, pour certaines opérations mentionnées ci-après.

En outre, une opération en relation avec le Plan Vélo pour la Dracénie « La Véloration » est éligible au Schéma régional des Véloroutes et voies vertes et non pas au CRET.

Les tableaux ci-après détaillent les assiettes de dépenses et les subventions sollicitées pour chaque projet au titre de 2020.

Opérations CRET	Coût HT	Subvention sollicitée au titre du CRET auprès de la Région Sud	
Eco quartier des Cadenades (Le Muy) : AMO en vue de la désignation d'un aménageur (inchangé)	110 000,00 €	30,00%	33 000,00 €
Dispositif ALABRI (inchangé)	473 600,00 €	30,00 %	142 080,00 €
Projet d'une Unité de pré-tri des déchets ménagers et assimilés : Etude de faisabilité	40 000,00 €	25,00%	10 000,00 €
Valorisation énergétique des déchets verts – investissements (inchangé)	200 000,00 €	60,00%	120 000,00 €
Dépollution des berges de l'Argens : site à l'aval de la déchèterie du Muy (inchangé)	55 000,00 €	80,00%	44 000,00 €
Schéma cyclable de la Dracénie « La Vigne à vélo » : tronçon de Sainte-Roseline (Les Arcs) à La Motte et Le Muy – Travaux d'aménagement	596 666,00 €	30,00 %	179 000,00 €
Schéma cyclable de la Dracénie « La Vigne à vélo » : tronçon de Sainte-Roseline (Les Arcs) à La Motte et Le Muy – Acquisitions foncières	50 000,00 €	30,00 %	15 000,00 €
Schéma cyclable – aménagements connexes stationnements sécurisés pour vélos	Non éligible au CRET		
TOTAL	1 525 266,00 €	35,60%	543 080,00 €

Opération – Schéma régional des Véloroutes et voies vertes	Coût HT	Subvention sollicitée au titre du Schéma régional auprès de la Région Sud	
Schéma cyclable – aménagements connexes stationnements sécurisés pour vélos	125 000,00 €	32,00%	40 000,00 €
TOTAL	125 000,00 €	32,00%	40 000,00 €

Sur ces opérations, tout autre partenaire public susceptible de venir en cofinancement sera également sollicité : par exemple, mais de façon non exhaustive, les fonds européens, l'État, le Conseil Départemental du Var, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), etc., dans le respect des règles de cumul des subventions.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les modifications des opérations soumises à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial de la Dracénie, et la mise à jour de leurs modalités de financement,
- approuver l'opération soumise à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Schéma régional des Véloroutes et voies vertes, et les modalités de financement,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes aux projets auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, et à solliciter toutes les subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir – Fonds européens, État, Région, Département, agences, établissements publics, etc.
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents en lien avec le traitement de ces dossiers,
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_118

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et
Touristique

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Ouvertures dominicales année 2021 - Dérogations - Avis conforme de Dracénie Provence Verdon agglomération

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Liliane BOYER

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 a élargi la possibilité de déroger de façon temporaire ou permanente à la règle instituée par le Code du travail selon laquelle le repos est donné aux salariés le dimanche (article L. 3132-3 du Code du travail).

En effet, cette loi dite « Loi Macron », tout en réaffirmant le principe du repos dominical donné aux salariés, a modifié l'article L. 3132-26 du Code du travail en portant de 5 à 12 le nombre maximal de dérogation qu'un Maire peut accorder et a renforcé les mesures de compensation en faveur des salariés volontaires.

Lorsque le nombre de dérogation excèdent 5 dimanches, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Les articles L. 3132-12 et R. 3132-5 dudit Code prévoient une dérogation permanente de droit pour certaines activités et établissements et notamment : la presse, les commerces de détail d'ameublement, de bricolage, les débits de tabac, les hôtels, les cafés restaurants, la fabrication de produits alimentaires destinés à la consommation immédiate, le transport, les pompes funèbres, les jardinerie et magasins de fleurs naturelles, ...

Les commerces alimentaires bénéficient d'une dérogation de plein droit les autorisant à employer des salariés le dimanche jusqu'à 13h. Au-delà, si elle existe, et uniquement pour les dimanches choisis par arrêté du Maire, ces établissements pourront bénéficier de la dérogation dite « du Maire » qui les autorise à ouvrir après 13h (articles L 3132-13 et R 3132-8 du code du travail).

Pour les commerces alimentaires dont la surface de vente est supérieure au seuil de 400 m² lorsque les jours fériés, mentionnés à l'article L3133-1 du code du travail à l'exception du 3°, sont travaillés, ils seront déduits par l'établissement des dimanches dits du « Maire », dans la limite de trois.

Dracénie Provence Verdon agglomération a été saisie par différentes communes membres en vue d'obtenir un avis conforme, sur les ouvertures dominicales proposés au-delà de 5 dimanches et dans la limite de 12.

Ainsi, pour 2021 :

- La commune de Draguignan a saisi Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) le 15 juillet 2020.
- La commune de Lorgues a saisi DPVa le 21 juillet 2020.
- La commune du Muy a saisi DPVa le 11 août 2020.
- La commune des Arcs-sur-Argens a saisi DPVa le 29 juillet 2020.
- La commune de Salernes a saisi DPVa le 17 août 2020.
- La commune de Trans-en-Provence a saisi DPVa le 07 août 2020.
- La commune de La Motte-en-Provence a saisi DPVa le 10 août 2020.

Le calendrier proposé par ces communes permettra d'autoriser :

- l'ouverture des commerces de détail, ne disposant pas d'une dérogation de plein droit pour l'ouverture dominicale en 2021,
- aux commerces alimentaires ouverts le dimanche jusqu'à 13h d'ouvrir également après 13h00 pour l'année 2021.

Ø Commune de DRAGUIGNAN	
Branche commerciale concernée	Dimanches dérogatoires 2021
Pour les commerces alimentaires en magasin non spécialisés Pour les supérettes, les supermarchés et les hypermarchés : 12 JOURS.	03 janvier, 11, 18 et 25 juillet, 1 ^{er} , 08, 15, 22 et 29 août, 05, 12 et 19 décembre.
Commerces de détail (habillement, textiles, chaussures, parfumerie, bijouterie, jouets, puériculture, téléphonie, équipement de la maison, librairie, maroquinerie, équipement du ménage, culture, cadeaux, loisirs, beauté, santé, alimentaires) : 12 JOURS. <i>Remarques : Pour les commerces de détail "d'articles de sport et de loisirs", les « commerces alimentaires en magasin non spécialisés », les « supermarchés » et les « hypermarchés, et les "commerces de véhicules automobiles" ne sont pas inclus ici.</i>	10 janvier, 27 juin, 18 et 25 juillet, 1 ^{er} , 08, 22 et 29 août, 28 novembre, 05, 12 et 19 décembre.
Commerces de détail d'articles de sport et de loisirs (magasin de sport) : 12 JOURS.	03 et 10 janvier, 27 juin, 04, 11, 18 et 25 juillet, 1 ^{er} et 08 août, 05, 12 et 19 décembre.

Ø Commune de LORGUES	
Branche commerciale concernée	Dimanches dérogatoires 2021
Pour les commerces alimentaires en magasins non spécialisés (supérettes, supermarchés hypermarchés...) ou spécialisés (boulangerie, fruits et légumes, produits laitiers, boucheries...) : 12 JOURS.	04 avril, 23 mai, 04, 11, 18 et 25 juillet, 1 ^{er} , 08, 15 et 22 août, 19 et 26 décembre.

Ø Commune de LE MUY	
Branche commerciale concernée	Dimanches dérogatoires 2021
Pour les commerces alimentaires en magasins non spécialisés (supérettes, supermarchés, hypermarchés...) : 11 JOURS.	04, 11, 18 et 25 juillet, 1 ^{er} , 08, 15, 22 et 29 août, 19 et 26 décembre.

Ø Commune de LES ARCS SUR ARGENS	
Branche commerciale concernée	Dimanches dérogatoires 2021
Pour les commerces de détail alimentaires en magasins non spécialisés (supérettes, supermarchés, hypermarchés...) ou spécialisés (boulangerie, fruits et légumes, produits laitiers, boucherie, ...) : 12 JOURS.	04, 11, 18 et 25 juillet 1 ^{er} , 08, 15, 22 août 28 novembre 05, 12 et 19 décembre.
Pour les commerces de détail d'articles de sport en magasin spécialisé, d'habillement en magasin spécialisé, de textiles en magasin spécialisé, de la chaussure, de maroquinerie et d'articles de voyage, de parapharmacie, de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé, d'optique, d'autres commerces de détail spécialisés divers, d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé, d'équipements automobiles : 12 JOURS.	

Ø Commune de SALERNES	
Branche commerciale concernée	Dimanches dérogatoires 2021
Pour les commerces alimentaires en magasins non spécialisés (supérettes, supermarchés, hypermarchés...) : 12 JOURS.	04 avril, 23 mai, 04, 11, 18 et 25 juillet, 08, 15, 22 et 29 août, 19 et 26 décembre.

Ø Commune de TRANS EN PROVENCE	
Branche commerciale concernée	Dimanches dérogatoires 2021
<p>Pour les commerces de détail alimentaires en magasins non spécialisés (supérettes, supermarchés, hypermarchés...) ou surgelés : 12 JOURS *.</p> <p><i>* Il est à noter que pour les commerces de détail alimentaires de plus de 400 m², si un jour férié est travaillé (sauf le 1er mai), il viendra en déduction de la liste des 12 dimanches du Maire dans la limite de 3 par an ; seront donc impactés les 11 juillet, 28 novembre et 26 décembre 2021 en cas d'ouvertures d'autres jours fériés).</i></p>	<p>11,18 et 25 juillet, 1^{er}, 08,15 et 22 août, 28 novembre, 05, 12, 19 et 26 décembre.</p>
<p>Pour les commerces de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin, de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé, d'optique, d'autres commerces de détail spécialisés divers, d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé, d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé, de matériels de télécommunication en magasin spécialisé : 12 JOURS.</p>	<p>11, 18 et 25 juillet, 1^{er}, 08,15 et 22 août, 28 novembre, 05,12, 19 et 26 décembre.</p>
<p>Pour les commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé et de chaussures et accessoires : 12 JOURS.</p>	<p>10 janvier, 27 juin, 18 et 25 juillet, 1^{er}, 08, 15 et 22 août, 05, 12, 19 et 26 décembre.</p>
<p>Pour les commerces de détail d'articles de sport en magasin spécialisé : 12 JOURS.</p>	<p>27 juin, 11,18 et 25 juillet, 1^{er}, 08, 15 et 22 août, 05, 12, 19 et 26 décembre.</p>
<p>Pour les commerces de détail d'autres équipements du foyer : 12 JOURS.</p>	<p>10 janvier, 27 juin, 18 et 25 juillet, 1^{er}, 08, 15 et 22 août, 28 novembre, 05, 12 et 19 décembre.</p>

Ø Commune de LA MOTTE EN PROVENCE	
Branche commerciale concernée	Dimanches dérogatoires 2021
<p>Pour les commerces alimentaires en magasins non spécialisés (supérettes, ...) : 12 JOURS.</p>	<p>20 et 27 juin, 04, 11, 18 et 25 juillet, 1^{er}, 08,15, 22 et 29 août, 05 septembre.</p>
<p>Pour les commerces de détail de cuisson de produits de boulangerie : 12 JOURS.</p>	<p>20 et 27 juin, 04, 11, 18 et 25 juillet, 1^{er}, 08,15, 22 et 29 août, 05 septembre.</p>

Pour les communes qui n'ont pas fait de demande, les dérogations au repos dominical ne pourront être accordées éventuellement par arrêté du Maire que dans la limite de 5 dans l'année 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- émettre un avis conforme en vue de l'ouverture dominicale des commerces alimentaires et des commerces de détail non alimentaire, supérieure à cinq jours sur les territoires des communes membres qui ont saisi Dracénie Provence Verdon agglomération en application du calendrier et des branches d'activité décrites précédemment,
- dire que la présente délibération sera transmise aux communes concernées dans le délai imparti,
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_119

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et
Touristique

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la
délibération:

**Les Arcs-sur-Argens
- Parc logistique des
Bréguières - Compte
Rendu Annuel à la
Collectivité (CRAC)
2019 de la société
LODRAC**

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Liliane BOYER

Dans le cadre de sa compétence obligatoire relative au « développement économique », Dracénie Provence Verdon agglomération a créé la ZAC du Parc Logistique des Bréguières, par délibération en date du 12 juillet 2005 (n°2005-076). La société LODRAC, filiale de la société BARJANE, a été désignée en qualité d'aménageur en 2006 à l'issue d'un appel d'offres. Dans ce cadre, un traité de concession a été conclu le 22 août 2006. Ce dernier retrace les obligations de l'aménageur. Depuis, cinq avenants ont été approuvés. L'article 28 de l'avenant n°2 au traité de concession prévoit que le concessionnaire doit fournir, au plus tard au 30 juin de chaque année, un compte rendu annuel financier (CRAC) retraçant les actions réalisées l'année précédente, en vue de son approbation par le conseil d'agglomération.

Ainsi, en 2019, les principales actions réalisées sont :

- Installation de La Poste sur le Pôle de vie en attendant la livraison de la plateforme sur le lot E.
- Démarrage du chantier de la centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment E.
- Signature de promesse de bail à construction sur le lot D (société renommée dans la grande distribution).
- Mise en service de la centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment A d'une puissance de 2 244 KwC.

Le bilan global de l'aménagement de la zone fin 2019 met en exergue que :

- Deux lots restent à commercialiser (H et lot 3 du Pôle de vie, partie existante et 2 000 m² du Pôle de vie, partie gauche).
- Près de 97% des travaux prévus sur la ZAC ont été réalisés dont l'aménagement d'un quai de chargement/déchargement de marchandises arrivant par wagons ferroviaires.
- Près de 1 000 emplois sont comptabilisés sur le site.

D'un point de vue financier, les recettes (40 020 K € HT) et les dépenses sont équilibrées. Ces dépenses correspondent essentiellement au fonctionnement annuel du Parc, ainsi qu'aux travaux réalisés durant l'année 2019.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le compte rendu annuel et financier 2019 de la société LODRAC relatif à l'aménagement du Parc Logistique des Bréguières,
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_120

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et
Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Les Arcs-sur-Argens - ZAC des Bréguières - Implantation des entreprises - Constitution et fonctionnement du Comité d'agrément

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Liliane BOYER

Dracénie Provence Verdon agglomération a décidé, en 2004, d'engager une opération d'aménagement significative sur la commune des Arcs-sur-Argens tendant à la réalisation d'une plate-forme logistique intermodale d'intérêt régional s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Par délibération n°2005_076 du 12 juillet 2005, DPVa a tiré le bilan de la concertation qui s'est tenue du 30 mai au 6 juillet 2005 et créé la ZAC dite du « Parc Logistique des Bréguières » sur une superficie de 80,7 ha aux Arcs-sur-Argens. Suite à une procédure de consultation lancée pour désigner un aménageur, DPVa a décidé de confier à la SARL LODRAC/BARJANE l'aménagement et l'équipement de la ZAC, par délibération n° 2006-003 du 23 février 2006.

Le Conseil d'agglomération a autorisé la signature du Traité de concession d'aménagement de la ZAC des Bréguières par délibération n°2006-046 du 29 juin 2006, modifié depuis par voie d'avenant n°1, 2 et 3. L'article 4 de ce traité de concession stipule que *« tout projet de cession, de location ou de concession d'usage sera soumis préalablement à la conclusion de tout contrat à l'avis simple de la Communauté d'Agglomération »*.

Ainsi, par délibération n°2009-09 du 26 février 2009, un Comité d'Agrément, chargé de donner un avis technique et économique sur les entreprises pressenties à l'installation et proposées par LODRAC, a été créé pour valider les candidatures. Ce Comité est composé d'élus assistés de techniciens de l'Agglomération.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 7 du Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT), en cas de cessions successives, il convient de souligner que les acquéreurs seront tenus par les mêmes dispositions (avis préalable nécessaire du Comité d'Agrément). Enfin, il est précisé à l'article 4, modifié par avenants 2 et 3, que l'avis sur les candidats pressentis à une implantation est donné par le concédant au concessionnaire après présentation d'un rapport sur le candidat pressenti.

Ce rapport décrit notamment l'identité de l'entreprise proposée à l'agrément, le programme envisagé, la nature des activités de la société, le programme de création d'emplois équivalent temps plein prévus sur une durée de trois ans à compter de leur installation sur le site ainsi que la nature des emplois créés. Le concessionnaire propose un choix motivé au concédant basé sur le respect des trois critères fondamentaux suivants :

- qualité environnementale du projet d'implantation et notamment l'obligation pour le candidat pressenti de ne pas contrevenir au respect des contraintes de la certification ISO 14001 en vigueur sur la zone et d'y participer activement au travers de l'Association Syndicale Libre (ASL), formée entre les propriétaires et dans le respect des engagements figurant au CCCT ;
- nombre prévisionnel d'emplois du projet au regard du ratio minimum imposé par l'article 4 ;
- qualité architecturale des constructions projetées.

La décision d'agrément est communiquée par courrier en recommandé avec accusé de réception, signé du Président de l'Agglomération, sur avis simple du Comité d'Agrément.

S'agissant du fonctionnement du Comité, celui-ci se décline comme suit :

- Le Comité d'Agrément est présidé par le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération ou de son représentant.
- Seuls les élus sont habilités à prendre part au vote.
- Les délibérations se prennent à la majorité des présents ou représentés.

- Chaque membre peut disposer d'une procuration au maximum.
- En cas d'égalité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.
- Le quorum est fixé à 2 membres.

Suite aux élections municipales et communautaires de 2020, il convient aujourd'hui de proposer de nouveaux représentants de DPVa au sein de cette instance (4 titulaires et 4 suppléants).

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la constitution du Comité d'Agrément et désigner les 4 représentants au titre de DPVa, titulaires et suppléants de celui-ci,
- valider sa composition et son fonctionnement,
- autoriser Monsieur le Président à signer les courriers d'agrément des entreprises et à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Richard STRAMBIO (titulaire)
- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Liliane BOYER (titulaire)
- Claude PIANETTI (titulaire)
- Michel PONTE (suppléant)
- Olivier POMMERET (suppléant)
- Romain VACQUIER (suppléant)
- Thierry PESCE (suppléant)

A l'issue du vote, les 8 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Comité d'agrément des Bréguières :

- Richard STRAMBIO (titulaire)
- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Liliane BOYER (titulaire)
- Claude PIANETTI (titulaire)
- Michel PONTE (suppléant)
- Olivier POMMERET (suppléant)
- Romain VACQUIER (suppléant)
- Thierry PESCE (suppléant)

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

C_2020_121

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et
Urbain

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Plan Local d'Urbanisme de la commune de Taradeau - avis PPA (Personne Publique Associée)

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :

Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :

Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Hugues MARTIN

La commune de Taradeau a engagé, par délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2018, une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 avril 2011. Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté est soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA), qui doivent statuer dans un délai de trois mois à compter de la réception des pièces du dossier. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a reçu le projet de PLU arrêté le 29 juin 2020.

Elle rend son avis en qualité de :

- Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT),
- Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM),
- EPCI chargé de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Cet avis s'organise en deux parties :

- Compatibilité du projet de PLU avec les compétences obligatoires de DPVa,
- Compatibilité du projet de PLU avec les autres compétences de DPVa.

1. Compatibilité du projet de PLU avec les compétences obligatoires portées par DPVa

A. Développement économique

1. Développement économique

Le projet de PLU de la commune de Taradeau poursuit, à travers son projet d'aménagement et de développement durables, un objectif de développement économique mesuré, essentiellement par le soutien à l'activité agricole.

En outre, il ne s'oppose pas à la création de commerces ou services de proximité dans le cœur du village.

2. Tourisme

Le projet de PLU de la commune de Taradeau entend préserver et promouvoir le paysage et le patrimoine communaux, comme composantes essentielles de l'intérêt touristique du village.

À ce titre, il préserve l'identité agricole du territoire.

On note que le PLU prévoit d'autoriser le domaine de Rasque à diversifier ses activités, favorisant ainsi, de façon mesurée, l'hébergement touristique.

B. Aménagement de l'espace communautaire.

1. SCoT

Dracénie Provence Verdon agglomération est consultée en qualité d'EPCI en charge de l'élaboration du SCoT.

Les PLU doivent s'inscrire dans un rapport de compatibilité avec le SCoT de la Dracénie approuvé.

Le projet de PLU de Taradeau est en cohérence avec les orientations du SCoT approuvé, notamment :

- Une croissance démographique maîtrisée inférieure à 1% par an,
- Une réduction de l'étalement urbain, se traduisant notamment par la suppression de zones à urbaniser,
- Le confortement de la centralité villageoise et ses fonctions essentielles (logement, services, commerces), tout en préservant le cadre paysager et patrimonial,
- La préservation des composantes naturelles et agricoles du territoire.

2. Transport

Sur la compétence transport, Dracénie Provence Verdon agglomération est consultée en sa qualité d'AOM.

Le projet communal entend renforcer l'attractivité du centre village et contribue au resserrement de l'urbanisation autour du village, desservi par une voie départementale, le réseau régional de transport en commun ZOU!, un service scolaire et du transport à la demande organisés par Dracénie Provence Verdon agglomération.

Ces éléments sont sans impact sur la politique communautaire en matière de transport et de mobilités.

C. Équilibre social de l'habitat

Dracénie Provence Verdon agglomération est consultée en sa qualité d'établissement chargé du PLH.

La commune de Taradeau, qui compte 42 logements locatifs sociaux (5% du parc de logements), entend augmenter l'offre de logements aidés pour répondre aux objectifs du PLH. Le PLU table ainsi sur 26 logements sociaux supplémentaires.

D. Eau, assainissement et pluvial urbain

Le développement maîtrisé du village proposé dans le PLU est compatible avec les capacités des réseaux d'eau et d'assainissement existants.

Par ailleurs, le règlement du PLU impose une gestion des eaux pluviales à la parcelle, conformément au schéma pluvial communal.

2. Compatibilité du projet de PLU avec les autres compétences portées par DPVa

Concernant les autres compétences de Dracénie Provence Verdon agglomération, il est retenu les éléments suivants :

A. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Le projet de PLU est cohérent avec l'ambition environnementale de l'agglomération.

Il propose un zonage cohérent avec les différentes prescriptions environnementales de portée supérieure sur le territoire, y compris la trame verte et bleue qui s'esquisse dans le SCoT approuvé.

B. Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs

Pour les compétences Culture et Sports, le PLU ne s'oppose en rien à la mise en œuvre de ces dernières.

C. Gestion de l'eau, des inondations et des risques majeurs

Le projet de PLU ne s'oppose pas à la mise en œuvre de cette compétence.

En ce sens, il prend en compte et reporte dans le règlement du PLU les principaux éléments liés à la connaissance du risque sur le territoire communal : zones inondables, rappel du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, mention du risque de mouvements différentiels du sol...

En conclusion :

Le projet de PLU de Taradeau présente dans l'ensemble un projet d'aménagement et de développement cohérent dans l'arc sud de l'agglomération, axé principalement sur :

le maintien et le renforcement de l'attractivité du village afin de pérenniser les activités et services,

- la valorisation du territoire dans ses composantes environnementales, agricoles, paysagères et patrimoniales, en tant qu'atouts majeurs en vue d'un développement maîtrisé et cohérent.

En conséquence , il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- émettre un avis favorable, en tant que personne publique associée, sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Taradeau,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, par 63 voix pour

1 abstention(s) :

Albert DAVID

décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan